

**SSIAD**

**REF : SSIAD2013004**

**Signataire : M. CAROUX**

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Véronique LE BIHAN

**OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les infirmiers libéraux diplômés d'Etat,**

**EXPOSE :**

Le SSIDPAAH intervient auprès de personnes âgées ou handicapées qui entrent dans une forte dépendance nécessitant l'intervention d'aides-soignants.

Ces personnes ont parfois déjà un(e) infirmier(ère) libéral(e) intervenant pour des soins techniques. Le service se doit de laisser le libre choix de la poursuite de ces interventions. Dans ce cas, il rémunère les actes effectués par ces intervenants(es).

Ces actes sont prévus au budget du service fixé par l'Agence régionale de Santé (ARS).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre messieurs NEYRET Guy et PEJOUX Bernard et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

SSIAD

REF : SSIAD2013004

Signataire : M. CAROUX

**OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les infirmiers libéraux diplômés d'Etat,**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer les conventions avec Messieurs NEYRET Guy et PEJOUX Bernard, Infirmiers libéraux Diplômés d'Etat et le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer les projets de convention avec Messieurs NEYRET Guy et PEJOUX Bernard, Infirmiers libéraux Diplômés d'Etat et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

Le Maire adjoint  
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint  
Daniel GARNIER